

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

Obligatoire de remplir :

N°
cr
si

26076237

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

03 JUIN 2026

DU BRABANT WALLON

Greffe

N° d'entreprise : **0401 891 982****Nom**(en entier) : **AISIN EUROPE**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Avenue de l'Industrie 19, 1420 Braine-l'Alleud, Belgique****Objet de l'acte : Démission et nomination d'un administrateur**

Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique relevant du pouvoir de l'assemblée générale en date du 1 avril 2026 :

1. L'assemblée générale décide de prendre acte de la démission de l'administrateur suivant :

- M. Yoshihisa YAMAMOTO, avec effet au 1 avril 2026.

2. L'assemblée générale décide de nommer M. Hiroaki NANAHAHA, élisant domicile au siège de la Société, en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 1 avril 2026 pour une période qui expirera immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2026.

Son mandat sera exercé à titre non rémunéré.

Il est rappelé que le conseil d'administration de la Société est composé comme suit à partir du 1 avril 2026:

- M. George Stewart NAPIER, administrateur délégué
- M. Shojiro SAHARA, administrateur
- M. Hiroaki NANAHAHA, administrateur

L'assemblée générale rappelle que, conformément à ses statuts, la Société est valablement représentée comme suit :

« La société est représentée vis-à-vis des tiers et en justice en tant que demandeur ou défendeur par deux (2) administrateurs agissant conjointement ou par l'administrateur délégué. »

3. Un pouvoir spécial est donné à Filip Van Acoleyen, Anthea Debou, Brent Mastin et Simon Meyskens, collaborateurs du cabinet d'avocats Deloitte Legal - Lawyers, qui, à cet effet élisent domicile à Gateway building, 1930 Zaventem, Luchthaven Brussel Nationaal 1 J, agissant séparément, afin de publier les présentes décisions dans les annexes au Moniteur belge et de remplir toute les formalités relatives à la modification de l'inscription de la Société dans la Banque-carrefour des entreprises et auprès de l'administration de la TVA et à cet effet, signer toute pièce et tout acte, y compris les formulaires de publication et les formulaires spéciaux à transmettre aux guichets d'entreprises.

Simon Meyskens
Mandataire spécial

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/06/2026 - Annexes du Moniteur belge